

MALI | ANSONGO

ÉVALUATION TERRITORIALE DE L'ACCÈS DES POPULATIONS AUX SERVICES ET INFRASTRUCTURES SOCIOCOMMUNAUTAIRES DE BASE DE LA COMMUNE D'ANSONGO

MARS 2022

**FACILITÉ
G5 SAHEL**

REACH Informing
more effective
humanitarian action

Évaluation territoriale au sein de la commune d'Ansongo, cercle d'Ansongo, région de Gao au Mali, financée par la fondation « Facilité G5 Sahel ».

Réalisée par REACH Initiative (REACH), en consortium avec ACTED, Search for Common Ground (SFCG) et TASSAGHT. Pour plus d'informations au sujet de cette évaluation, veuillez contacter Kopasou Kone, chargé d'évaluation REACH, à : kopasou.kone@reach-initiative.org.

À propos de REACH

REACH facilite l'élaboration d'outils et de produits d'information visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires à prendre des décisions informées lors de situations d'urgence, de redressement et de développement. Pour ce faire, les méthodes utilisées par REACH incluent la collecte de données primaires, suivie d'une analyse approfondie de celles-ci. Toutes les activités sont menées dans le cadre des mécanismes de coordination inter-agences. REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – Programme opérationnel pour les applications satellitaires (UNITAR-UNOSAT).

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : www.reach-initiative.org. Vous pouvez nous contacter directement à : geneva@reach-initiative.org et nous suivre sur Twitter : @REACH_info.

gestion de ces services. De plus, une évaluation rapide de l'évolution des étendues des eaux de surface, utilisée comme proxy des changements des conditions environnementales liées au changement climatique, a été effectuée. Ces évolutions affectent les mouvements migratoires associés à la transhumance et permettant de tirer des hypothèses sur les zones potentielles à risques d'inondation ou à risque de sécheresse⁴.

Cette fiche d'information présente les résultats de la commune d'Ansongo, dans laquelle la localité d'Ansongo a été évaluée. Cette commune est située dans le cercle d'Ansongo, dans la région de Gao. Le chef-lieu de la commune est la localité d'Ansongo, située à 90 km au sud-est de Gao, sur le fleuve Niger.

Méthodologie

Une approche mixte qualitative et quantitative a été utilisée lors de la collecte de données. Cette dernière a été menée du 06 janvier au 04 mars 2022 dans la commune d'Ansongo. La composante qualitative comprenait un groupe de discussion auprès des habitants de la ville d'Ansongo, et trois entretiens semi-structurés dans la ville d'Ansongo avec un entretien semi-structuré avec un IC représentant de l'autorité communale, ainsi que deux entretiens semi-structurés, chacun auprès d'un IC représentant de l'autorité locale traditionnelle et de la société civile. Le volet quantitatif incluait des enquêtes structurées auprès d'un IC ayant une connaissance particulière sur une infrastructure de base ciblée dans la ville d'Ansongo, comme par exemple un gérant ou un membre du comité de gestion d'un point d'eau, le directeur ou un enseignant d'un établissement scolaire, le directeur ou un employé d'un

centre de santé, ou encore un commerçant ou un gestionnaire d'un marché. Une cartographie des infrastructures sociocommunautaires de base présentes dans les localités évaluées de la commune a été faite. Ainsi, 38 IC dans le secteur de l'eau, 13 IC dans le secteur de l'éducation, deux IC dans le secteur de la santé et un IC rapportant les informations sur les marchés ont été interrogés au total dans la commune d'Ansongo.

Nombre d'infrastructures évaluées, par secteur et par localité

	Ansongo
Point d'eau	38
Établissement scolaire	13
Centre de santé	2
Marché	1

Défis et limites

- En raison de la situation sécuritaire du cercle d'Ansongo au moment de l'évaluation, la cartographie de toutes les infrastructures et services sociocommunautaires de base a été un défi. Ainsi, trois phases de collecte de données terrains en présentiel ont été organisées pour permettre d'atteindre les objectifs escomptés de l'évaluation.
- Le manque de connexion internet dans la ville d'Ansongo via les opérateurs téléphoniques présents dans la localité n'a pas permis un nettoyage interactif des données quantitatives pendant la collecte. Le nettoyage des données a donc eu lieu post collecte. Une forte implication des IC et des enquêteurs/trices de la mission a toutefois permis d'obtenir des données de qualité.
- REACH visait initialement à évaluer les évolutions des différents facteurs influençant les chemins de transhumance. Cette analyse n'a toutefois pas pu être réalisée car la tentative d'isoler celles-ci des autres types de couverture terrestre n'était pas suffisamment précise pour être utilisée de manière fiable dans ce rapport.

Les bases de données quantitatives et qualitatives ainsi que les outils de collecte Kobo utilisés dans le cadre de la collecte de données sont disponibles sur le [REACH Resource Center](#).

4. REACH Mali, [Termes de références de l'évaluation territoriale dans les cercles de Gao et d'Ansongo](#), janvier 2022.

Résultats clés

Commune d'Ansongo :

Alors qu'un nombre important de personnes déplacées internes (PDI) sont présentes dans le cercle d'Ansongo, une majorité a trouvé refuge dans le chef-lieu de celui-ci dans la commune d'Ansongo. Les relations entre communautés hôtes et PDI sont bonnes et les différents groupes de population déplacés auraient accès aux services de base de la même manière que les personnes originaires de la commune.

La mairie communale a la responsabilité du centre de santé communautaire (CSCOM) et du marché d'Ansongo, alors que les services administratifs et les infrastructures scolaires sont sous la responsabilité de l'État. La mairie travaille en étroite collaboration avec les OSC et les différents chefs de village. Toutefois, l'amélioration de la collaboration entre OSC et collectivités locales a été mentionnée. De plus, il a été souligné que certaines ONG présentes dans la commune n'impliquent pas toujours les acteurs municipaux et préfèrent parfois mettre en place des comités de gestion directement avec les chefs traditionnels des localités, ce qui complique la tâche des acteurs municipaux à mettre en place leur plan de développement social, économique et culturel (PDSEC). Les priorités pour les acteurs communaux à Ansongo sont l'amélioration et la maintenance des infrastructures déjà présentes.

Localité d'Ansongo :

La ville d'Ansongo est principalement constituée d'habitants de différentes ethnies : les Sonrhais, Peuls, Tamasheqs, Bambaras, Dogons et Zarmas. Dans la ville d'Ansongo, les participants du groupe de discussion ont rapporté une augmentation de la population ces dernières années suite à l'arrivée de PDI à cause de tensions sécuritaires dans les zones voisines : Seyna, Tin hama, Ouattagouna et Bourra. L'économie d'Ansongo repose principalement sur l'agriculture, l'élevage et la pêche.

L'évaluation des infrastructures et services sociocommunautaires de base a permis d'identifier dans la ville d'Ansongo la présence de 38 points d'eau, 13 établissements scolaires, deux centres de santé et un marché. Au moment de l'évaluation, 30 points d'eau, les établissements scolaires, les centres de santé et le marché de la ville d'Ansongo étaient fonctionnels, d'après les IC interrogés. Quatre points d'eau ont été rapportés comme partiellement fonctionnels et quatre comme non fonctionnels.

Les IC interrogés dans la localité d'Ansongo dans le domaine de l'éducation, de l'eau et économique (marché) mentionnent comme priorité la nécessité de réhabiliter certaines infrastructures. Un renforcement des capacités dans le domaine de la santé est mentionné en priorité. Dans l'ensemble, la totalité de la population locale et environnante semble avoir accès aux services ciblés par l'évaluation dans la localité, sans discrimination mentionnée.

Gouvernance

La crise a entraîné un mouvement de la population du nord du Mali, et plus spécifiquement du cercle d'Ansongo, vers la ville d'Ansongo et vers les pays voisins (Niger, Burkina Faso et Côte d'Ivoire), d'après les participants du groupe de discussion. Ces PDI ont fui leur localité d'origine suite à des menaces de mort, des risques de famine ou des vols de bétail. Pour la majorité, ces PDI aimeraient repartir dans leur localité d'origine à condition que la paix soit réinstaurée. Face à cette situation d'insécurité, de recherche de paix et de cohésion sociale, les institutions locales (mairie, chefferie traditionnelle et OSC) présentes dans la ville d'Ansongo s'organisent au quotidien pour apporter une réponse.

D'après l'IC de la mairie, au sein de la commune d'Ansongo, le CSCOM et le marché sont sous la responsabilité de la mairie, alors que certains points d'eau, les parcs de vaccination, le cheptel/bétail et les espaces de jeunes sont sous la responsabilité de la communauté. Les services administratifs à caractère économique

et social (EDM, CSRef, SOMAGEP⁵) et les infrastructures scolaires (écoles fondamentales et secondaires) sont sous la responsabilité de l'État. Les ONG internationales et locales sont indépendantes et travaillent en étroite collaboration avec la mairie. Enfin, les mosquées sont sous la responsabilité des leaders religieux de la localité. Par ailleurs, d'après les participants du groupe de discussion, dans la commune d'Ansongo, les représentants des groupes ethniques présents sont nommés par les membres de chaque groupe ethnique.

Coordination entre acteurs

Une structure de coordination existe dans la localité d'Ansongo et assure une bonne collaboration entre les acteurs présents dans la ville, d'après les IC de la mairie et de la chefferie traditionnelle. En effet, des acteurs de la mairie et des OSC appuient le chef du village dans la gestion des activités et font le suivi des activités ensemble tout en faisant des propositions pour le développement de la localité. Cependant, l'IC de l'OSC a rapporté un faible niveau d'appui des OSC par

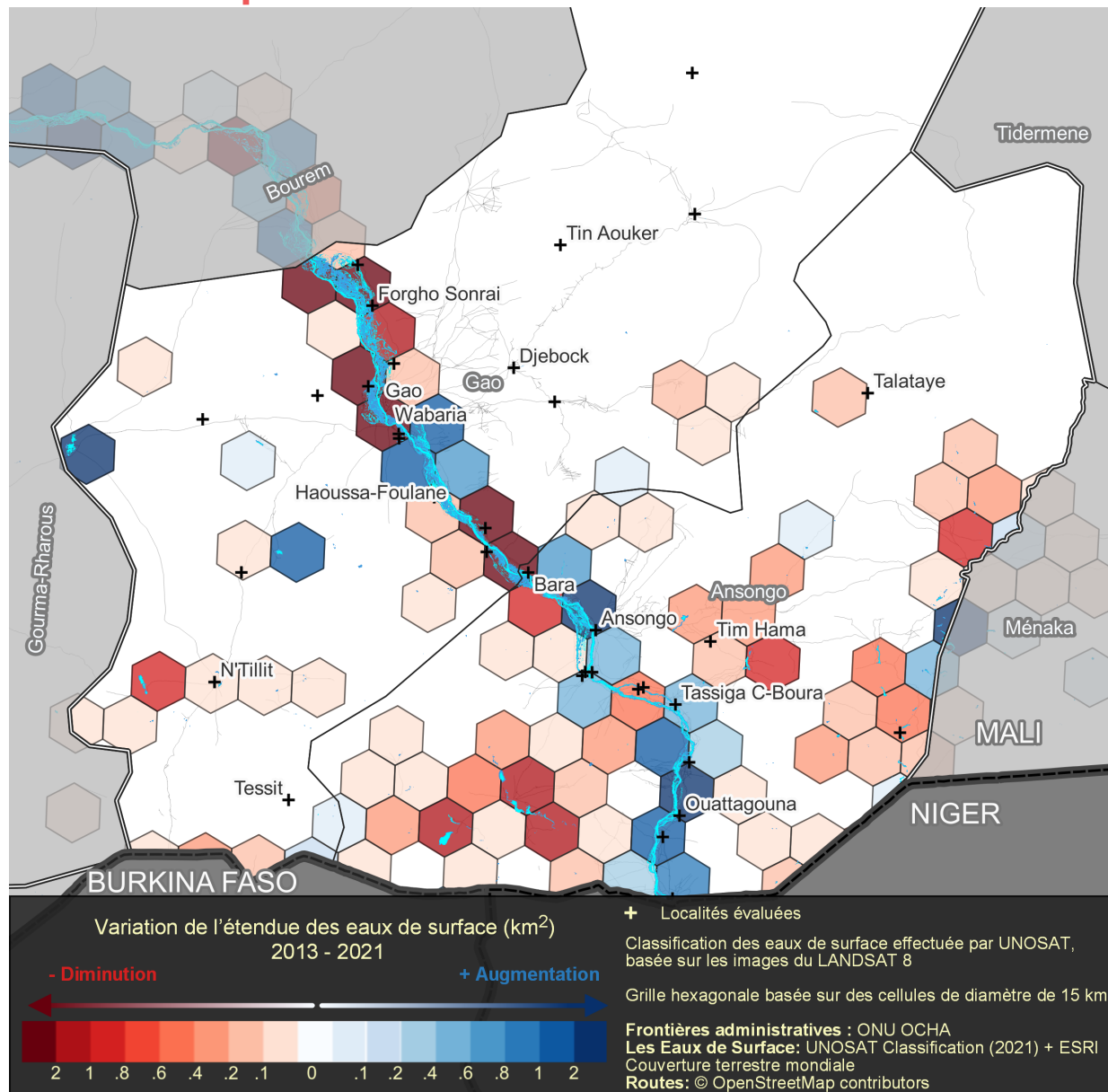
les collectivités et les acteurs étatiques d'Ansongo, mais il a rapporté un fort soutien entre elles, comme par exemple un appui de la part des ONG internationales envers les associations locales dans la mise en œuvre de leurs projets. Bien que la mairie d'Ansongo joue un rôle d'appui des autres acteurs dans la gestion de la crise, l'IC de l'OSC a donc rapporté le besoin d'amélioration de la collaboration entre OSC et les collectivités locales.

Gestion des partenariats

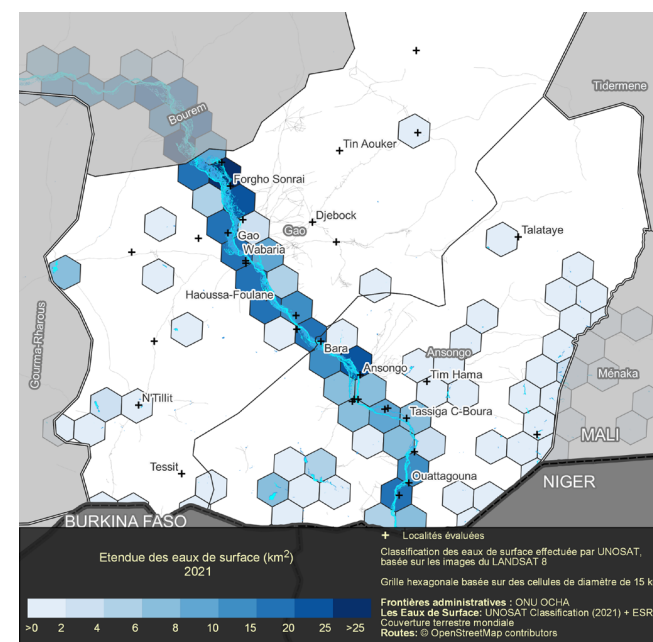
Les IC de la chefferie traditionnelle, de l'OSC et de la mairie ont rapporté que des ONG internationales interviennent dans la ville d'Ansongo dans plusieurs secteurs d'activités, tels que la réhabilitation des services de santé, la sécurité alimentaire, le Cash, les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), l'eau hygiène et l'assainissement (EHA), etc. Cette présence des ONG à Ansongo est majoritairement matérialisée par des partenariats avec la mairie pour la mise en œuvre des projets de développement et humanitaires au profit des populations de la

commune d'Ansongo. Néanmoins, d'après l'IC de la mairie, certaines ONG n'accordent pas d'intérêt à tisser un partenariat avec la mairie et préfèrent collaborer directement avec les chefs traditionnels des localités de la commune en mettant en place des comités de gestion sans l'implication des acteurs municipaux. Cette pratique n'est pas recommandée par la mairie d'Ansongo.

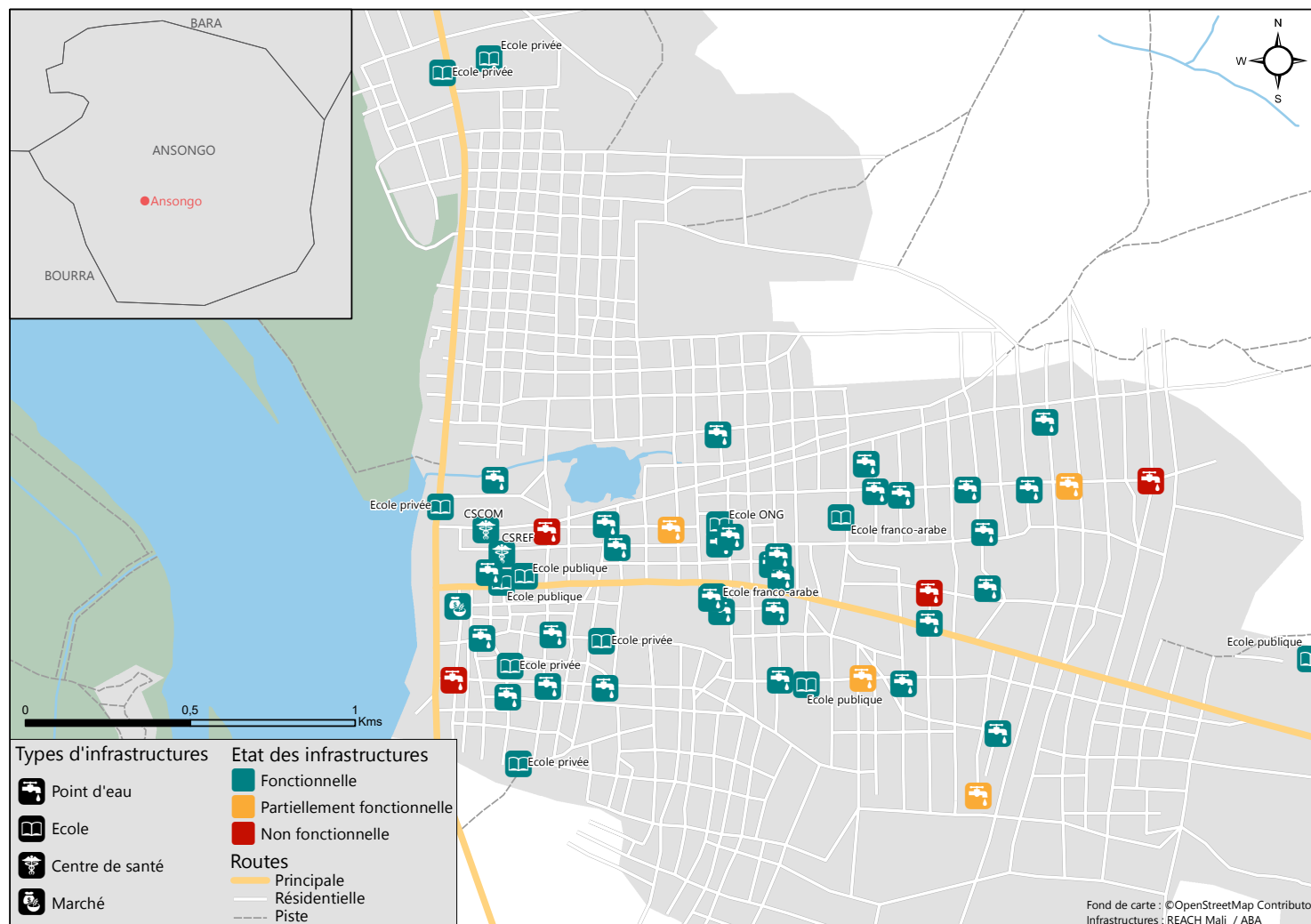
Évolution et présence de l'étendue des eaux de surface dans les cercles de Gao et d'Ansongo



L'imagerie satellitaire de l'évolution des surfaces d'eau des 34 localités évaluées dans les cercles d'Ansongo et de Gao sur la période de 2013 et 2021 permet d'identifier les zones à risque de sécheresse et celles à risque d'inondation. Globalement, les zones en rouge montrent une réduction de la surface des sources d'eau sur la période de 2013 à 2021, alors que celles en bleu montrent une augmentation. La commune d'Ansongo, située sur le fleuve du Niger et donc dans une zone à forte densité d'eaux de surface, semble être située d'un côté où l'étendue des eaux de surface a augmenté entre 2013 et 2021. Cela pourrait refléter un risque élevé d'inondation pour les habitants à proximité du fleuve, et également potentiellement une augmentation de la fréquentation des éleveurs transhumants à la recherche de sources d'eau pour leurs bétails.



Cartographie des infrastructures évaluées dans la ville d'Ansongo



Pourcentage d'infrastructures par niveau de fonctionnalité :



Gestion des infrastructures

D'après les IC interrogés, la situation d'insécurité n'impacte pas les services de base dans la ville d'Ansongo. Des usagers provenant d'autres localités (Bazi Haoussa, Seyna, Monzonga et Bazi Gourma) utilisent les services de base (notamment les établissements scolaires, les centres de santé et le marché) de la localité d'Ansongo. En effet, la participation des usagers provenant d'autres localités aux services de base de la

ville d'Ansongo est rentable pour la communauté de la localité (via les frais scolaires et frais des CSCOM, qui seraient abordables) et ces usagers utilisent des moyens de transport tels que des charrettes, des véhicules, des tricycles et des pinasses pour accéder aux services de base d'Ansongo, ce qui est utile à l'économie de la zone. Par ailleurs, il existe toutefois des points d'eau à réhabiliter dans la ville afin de pouvoir réduire la pénurie d'eau en saison sèche.

Éducation

Lors de l'évaluation, treize infrastructures éducatives ont été évaluées dans la ville d'Ansongo : six écoles privées, quatre écoles publiques, deux écoles franco-arabes et une école de type ONG située dans un site de PDI. Les deux établissements franco-arabes et un établissement public offrent des cours pour le primaire (six à onze ans) et le secondaire (douze à dix-sept ans). Deux autres établissements publics, un du privé et un de type ONG offrent des cours uniquement aux primaires alors qu'un établissement privé et un public offrent des cours uniquement pour le secondaire. Enfin, quatre établissements privés offrent des cours au supérieur (dix-huit ans et plus). D'après les participants du groupe de discussion, dans la ville d'Ansongo, les services éducatifs sont accessibles à toute la communauté sans distinction aucune avec un temps moyen de parcours pour les élèves de la localité de 10 à 15 minutes et de 20 à 40 minutes pour les élèves des localités voisines.

Fonctionnalité

Les treize infrastructures éducatives évaluées étaient fonctionnelles. Cependant, des contraintes quotidiennes empêchant le bon fonctionnement de ces établissements ont été rapportées par les IC telles que : l'insuffisance de matériels éducatifs (livres et matériel de formation pour 11/13 établissements), l'insuffisance de mobiliers (tables, chaises pour 8/13 établissements), des structures endommagées et un besoin de ressources financières pour 6/13 établissements. Par ailleurs, d'après les IC, huit infrastructures éducatives sont régulièrement entretenues alors que seules certaines parties de quatre infrastructures sont entretenues et une infrastructure n'est pas entretenue.

Fréquentation

Lors de l'évaluation, d'après les IC, la capacité maximale par établissement scolaire évalué est comprise entre 25 et 600 élèves. En effet, une école primaire gérée par une ONG dans un site de PDI peut accueillir 25 élèves

alors qu'une école secondaire publique peut accueillir 600 élèves. En termes de fréquentation, le nombre moyen d'élèves est de 309 par établissement scolaire, d'après les IC, alors que la capacité d'accueil moyenne est de 320. Aucun établissement scolaire évalué dans la localité d'Ansongo n'a une fréquentation scolaire plus élevée que sa capacité maximale, mais il est important de noter que les six établissements privés ont une fréquentation d'élèves à 100% de leur capacité et que le taux de fréquentation par rapport à la capacité des quatre établissements publics est également presque saturé (deux écoles à plus de 95% et deux écoles à 100%).

Lors de l'évaluation, 149 enseignants titulaires et sept enseignants volontaires ont été rapportés par les IC au sein des 13 établissements scolaires. Ainsi, le ratio d'élèves par enseignant titulaire est de 27 élèves / enseignant au niveau des établissements scolaires fonctionnels évalués. Cinq enseignants volontaires sont rapportés dans les deux écoles franco-arabes et deux autres dans une

école publique.

Barrières d'accès

Les principales barrières d'accès à l'éducation dans la localité d'Ansongo sont l'insécurité et l'éloignement de certaines écoles par rapport aux domiciles des élèves, d'après les participants du groupe de discussion. De plus, il a été rapporté que certaines communautés sont peu satisfaites des services éducatifs de la localité à cause du manque d'enseignants, de matériels et de cantines scolaires. Par exemple, l'IC de l'OSC a rapporté le manque d'enseignants qualifiés dans certaines écoles primaires de la localité et le besoin de réhabilitation des infrastructures éducatives sans clôture et sans tôle au niveau du second cycle.

Santé

Deux centres de santé ont été évalués dans la ville d'Ansongo : un centre de santé de référence (CSRef) et un CSCOM. Les participants du groupe de discussion ont rapporté que les deux centres de santé (CSRef et CSCOM) sont publics. En outre, ils ont rapporté l'existence de services mobiles de santé à Ansongo via des relais communautaires.

Fonctionnalité

Selon les participants du groupe de discussion, les deux centres de santé sont fonctionnels et les services de soins sont accessibles à toute la communauté présente dans la localité d'Ansongo, ainsi qu'aux communautés des localités aux alentours, sans discrimination. Le temps de parcours pour accéder au centre de santé est de 15 à 30 minutes pour les communautés de la ville et de 30 minutes à une heure pour les communautés des autres localités aux alentours. Au sein des deux centres de santé (CSREF et CSCOM), les IC ont

rapporté la présence de latrines, de systèmes de traitement des déchets et d'accès à l'eau potable pour les patients. Concernant les services de soins, le CSCOM d'Ansongo dispose des mêmes types de services de soins que le CSRef d'Ansongo, à l'exception des soins chirurgicaux et de soutien psychosocial, d'après les IC. Cependant, les IC ont rapporté l'absence de soins ophtalmologiques dans le CSCOM et le CSRef d'Ansongo.

Par ailleurs, les deux centres de santé disposent chacun d'une deuxième source électrique non fonctionnelle qui devrait assurer le maintien des coupures de courant : la présence de panneaux solaires non fonctionnels a été rapportée au sein du CSCOM et celle d'un générateur en panne a été rapportée au sein du CSRef.

Fréquentation

D'après les IC, le CSCOM peut accueillir moins de 50 patients par jour, alors que le CSRef peut accueillir jusqu'à 250 patients par jour. Les consultations

sont payantes dans les deux centres de santé.

Barrières d'accès

Selon les participants du groupe de discussion, la principale difficulté d'accès aux infrastructures de santé est le manque de moyens de transport pour accéder aux centres de santé qui sont éloignés de certaines communautés. De plus, la qualité des soins n'est pas satisfaisante, car les centres de santé manqueraient de médicaments et les agents de santé de formations pour renforcer leurs capacités. Enfin, les participants ont rapporté qu'il faudrait sensibiliser les communautés à fréquenter les centres de santé et à négocier la diminution des frais de consultation des patients.



Fourniture d'électricité

Les trois IC (mairie, chefferie traditionnelle et OSC) ont rapporté la présence d'une centrale thermique solaire à Ansongo qui est fonctionnelle 24h/24h. La mairie fait le suivi avec les acteurs d'EDM (Electricité du Mali) pour obtenir leur soutien dans l'électrification de la localité. De ce fait, il existe une bonne collaboration entre les acteurs dans ce domaine.

EHA

Trente-huit points d'eau ont été évalués lors de l'évaluation dans la ville d'Ansongo. Quatre types de points d'eau ont été identifiés parmi les 38 évalués.

Types de points d'eau évalués dans la ville d'Ansongo :

Puit non protégé	2
Forage à pompes	5
Puit protégé	7
Robinet	24

Ainsi, on dénombre au total 36 sources d'eau améliorées (robinets, forages à pompes et puits protégés) contre deux sources d'eau non-améliorées (puits non protégés) parmi les infrastructures évaluées.

Fonctionnalité

Dans la ville d'Ansongo, les IC ont rapporté que 79% des points d'eau sont fonctionnels, et que respectivement 10% et 11% des points

d'eau sont partiellement fonctionnels et non fonctionnels, au moment de l'évaluation. Parmi les points d'eau non fonctionnels, on dénombre trois robinets et un puit non protégé.

Les principales raisons de la non fonctionnalité et de la fonctionnalité partielle des points d'eau seraient le manque de moyens ou d'équipements pour la maintenance, la destruction de l'infrastructure et les coupures d'eau répétitives dans la localité.

Fréquentation

D'après les IC, plusieurs ménages utilisent les points d'eau présents dans la ville d'Ansongo. En effet, alors que 47% des points d'eau sont utilisés par moins de 50 ménages de la ville d'Ansongo, 38% sont utilisés par 50 à 100 ménages et 12% sont utilisés par 101 à 250 ménages. Par ailleurs, le temps moyen d'attente des usagers avant d'avoir accès à une source d'eau serait de moins de 15 minutes pour 77% des points d'eau fonctionnels évalués. Ce temps moyen d'attente serait de 15 à 30 minutes pour 19% et de 30 minutes à une heure pour 4% des

points d'eau fonctionnels. Les IC ont rapporté que cette situation s'explique par le fait que 71% des points de la ville d'Ansongo se situent au sein des ménages ou de leurs alentours. Les IC ont rapporté l'accès gratuit à sept puits protégés et à un robinet dans la localité évaluée d'Ansongo.

Barrières d'accès à l'eau

L'accès à l'eau dans la ville d'Ansongo se fait sans aucune tension entre les différents usagers, d'après les IC des 30 points d'eau fonctionnels. De plus, 74% des points d'eau (20 robinets et 05 forages à pompes) sont payants d'après les IC. Les prix unitaires de l'eau à Ansongo seraient respectivement de 10 FCFA et de 15 FCFA pour 16% et 52% des points d'eau. L'achat d'eau avec les bidons de 25 litres est la pratique la plus répandue, utilisée par les usagers de 80% des points d'eau payants de la ville d'Ansongo.



Gestion des déchets

Les trois IC (mairie, chefferie traditionnelle et OSC) ont rapporté une bonne gestion des déchets à Ansongo : les familles déposent les déchets dans les poubelles et la mairie s'occupe des décharges. De plus, il existe une bonne collaboration entre les acteurs de la commune, et la mairie joue un rôle de sensibilisation auprès des populations pour une bonne gestion de déchets.

Moyens de subsistance

Marché

Un marché a été évalué dans la ville d'Ansongo lors de l'évaluation.

Fonctionnalité

Selon les participants du groupe de discussion, il existe un seul marché fonctionnel dans la localité d'Ansongo. Tous les biens alimentaires et non-alimentaires y sont disponibles et accessibles. Le marché se trouve dans un bon emplacement, à l'intersection de trois axes routiers principaux : Gao-Ansongo, Ménaka-Ansongo et Niger-Ansongo. Le marché est ouvert durant les sept jours de la semaine, en saisons sèche et pluvieuse, d'après l'IC interrogé.

Fréquentation

D'après les participants du groupe de discussion, le marché d'Ansongo est fréquenté par toute la communauté environnante et les hommes et les femmes ont accès aux biens du

marché sans aucune discrimination. Il a été également rapporté que le marché est fréquenté par toutes les communautés environnantes. En outre, l'acheminement des marchandises est facilement réalisable pour les marchands habitant dans la localité, mais plus difficile pour ceux qui viennent de localités voisines, comme Mozonga ou Seyna. La population de la ville doit parcourir une distance avec un temps moyen de 10 à 20 minutes pour se rendre au marché, alors que celle des quartiers lointains doit parcourir un temps moyen de 25 à 30 minutes. Par ailleurs, les usagers du marché seraient entre 251 à 500 personnes en moyenne par jour, d'après l'IC du marché interrogé.

Barrières d'accès

Selon les participants du groupe de discussion, il n'y a pas de barrière d'accès pour la communauté. Il n'y a pas de différence de genre, ni de tension intercommunautaire pour l'accès au marché. De plus, les autres communautés (hors de la ville d'Ansongo) ont aussi accès au marché sans discrimination. Cependant,

certains participants ont rapporté que les prix des produits sont trop élevés pour les communautés. Ainsi, selon les participants du groupe de discussion, dans la localité d'Ansongo, les populations s'approvisionneraient depuis les marchés des localités voisines lorsque les prix de certains produits seraient trop élevés sur le marché local.

Activités agropastorales

Les participants du groupe de discussion ont rapporté qu'il existe plusieurs personnes impliquées dans l'agriculture, l'élevage, le maraîchage, la pisciculture et l'aviculture dans la localité d'Ansongo. Ils ont rapporté que le transport des denrées agricoles et des têtes de bétail est géré par l'organisation des groupements des agriculteurs et pasteurs d'Ansongo.

Secteur agricole

Les activités agricoles sont pratiquées dans les champs de la ville d'Ansongo. Généralement, ces activités sont pratiquées par les hommes et les jeunes de toutes les ethnies. Il n'y a

pas de difficultés particulières ou de raisons rapportées qui empêcheraient les populations de différentes ethnies d'accéder et de pratiquer ces activités agricoles. Toutefois, l'insécurité limite souvent cette pratique. Par ailleurs, dans la localité d'Ansongo, 40% des produits agricoles sont revendus et 60% sont consacrés à la propre consommation des ménages, d'après les participants du groupe de discussion.

Secteur de l'élevage

Lors du groupe de discussion, les participants ont rapporté que les éleveurs rencontrent des difficultés d'accès aux zones de pâturage dans la brousse d'Ansongo, principalement à cause de l'insécurité et du vol de bétails. De plus, ils ont rapporté l'existence de couloirs de transhumance situés dans les villages voisins d'Ansongo. En effet, le tracé des couloirs de transhumance a été modifié au cours des dernières années dues aux restrictions de passage et aux dégradations des terres agricoles. La transhumance est une activité qui est pratiquée par des hommes et des jeunes éleveurs.

Cohésion sociale

Bien que les conflits soient gérés par les leaders communautaires, à savoir les notables, le chef de village, les conseillers et les marabouts de la ville d'Ansongo, la gestion des conflits serait gérée par l'organisation des formations sur la cohésion sociale et l'entreprenariat au profit des leaders et populations d'Ansongo, d'après les participants du groupe de discussion.

Gestion du foncier

Les participants du groupe de discussion ont rapporté que les terres agricoles et les zones de pâturage appartiennent aux propriétaires et aux habitants de la ville d'Ansongo. En outre, la répartition des zones agricoles se fait généralement par le comité de gestion, qui suit la loi, ou par accord spécifique du groupement des agriculteurs et des pasteurs. Par exemple, un modèle de répartition de terre consiste pour l'usager à donner aux propriétaires terriens 50% de sa récolte ou assurer une main d'œuvre au profit du propriétaire. Concernant l'élevage, un accord peut exister entre

l'éleveur transhumant et le propriétaire du troupeau. Par exemple, l'accord entre ces deux parties peut être le paiement de la main d'œuvre contre le service de transhumance. Par ailleurs, les IC ont rapporté qu'il n'existe pas de problème en lien avec les couloirs de transhumance à proximité de la ville d'Ansongo. L'IC de l'OSC a rapporté que tous les bergers s'entendent bien dans l'utilisation des couloirs de transhumance à proximité de la ville d'Ansongo.

Collaboration entre hôte et PDI

Selon les trois IC (mairie, chefferie traditionnelle et OSC), des PDI en provenance des communes de Ouattagouna et de Bourra sont présentes dans la ville d'Ansongo et il existe une bonne collaboration entre ces dernières et les communautés hôtes de la localité. De plus, l'accès aux services de base par les différents groupes de populations (PDI et hôtes) se fait sans aucune discrimination car les élus communaux, la chefferie et les leaders religieux sont garants de la cohésion sociale dans la ville d'Ansongo. Ainsi, les communautés

des localités voisines utilisent les services des infrastructures présentes dans la localité d'Ansongo sans aucune tension communautaire.

Priorités des communautés

Lors des entretiens, l'IC de la mairie a rapporté l'existence d'un PDSEC au niveau de la mairie qui comprend toutes les actions prévues par la mairie d'Ansongo dans un proche avenir. Par ailleurs, ce même IC a rapporté que la mairie d'Ansongo dispose de moyens financiers, mais insuffisants pour répondre aux besoins des populations.

Selon les trois IC (mairie, chefferie traditionnelle et OSC), les priorités de réponse pour les 12 prochains mois face à la crise seraient l'amélioration et la maintenance des services de base présents dans la localité d'Ansongo, ainsi qu'une mobilisation sociale via des initiatives de sensibilisation des communautés contre la COVID-19 et le Choléra.

Conclusion

L'évaluation territoriale de la ville d'Ansongo permet d'identifier les priorités des leaders locaux ainsi que des membres en charge des différentes infrastructures de base. Alors que le maintien des infrastructures de base est une priorité pour les autorités locales et communales, il ressort i) dans le secteur de l'éducation, une priorité de réhabilitation des infrastructures et le renouvellement des équipements scolaires et du matériel didactique, ii) dans le secteur de la santé, un renforcement des capacités des agents de santé, des subventions directes pour les services de soins et des dotations d'équipements de maintenance, iii) dans le secteur de l'eau, une réhabilitation des points d'eau, des dotations d'équipements de maintenance et des formations pour la gestion du service d'eau, et iv) des subventions directes pour la réhabilitation et des dotations d'équipements de maintenance pour le marché d'Ansongo.